

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1994

Technical end Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans le méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored end/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates end/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear
within the text. Whenever possible, these have
been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored end/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

- Additional comments: / Texte français et version anglaise à la fin. Pagination multiple.
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

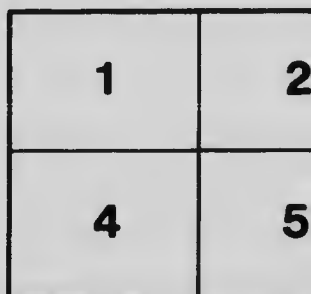
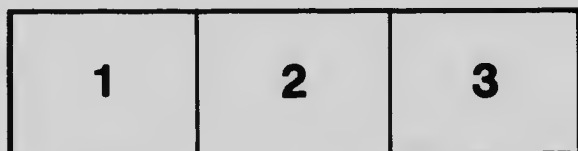
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

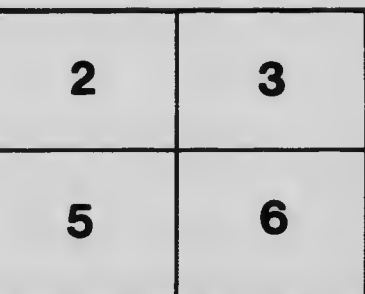
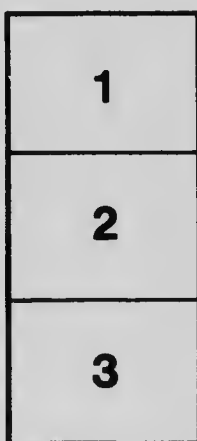
Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

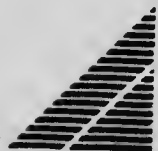
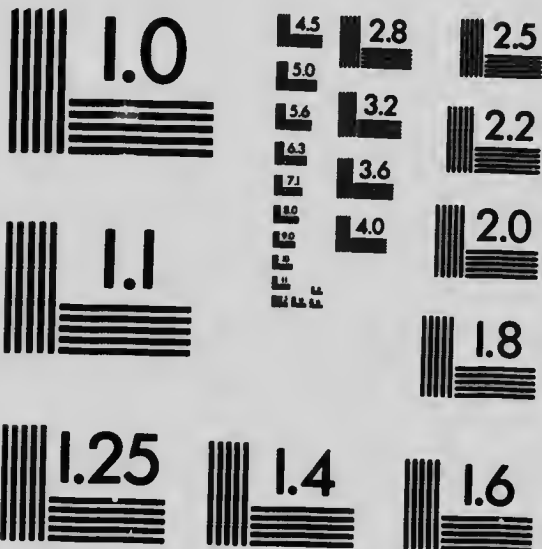
Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



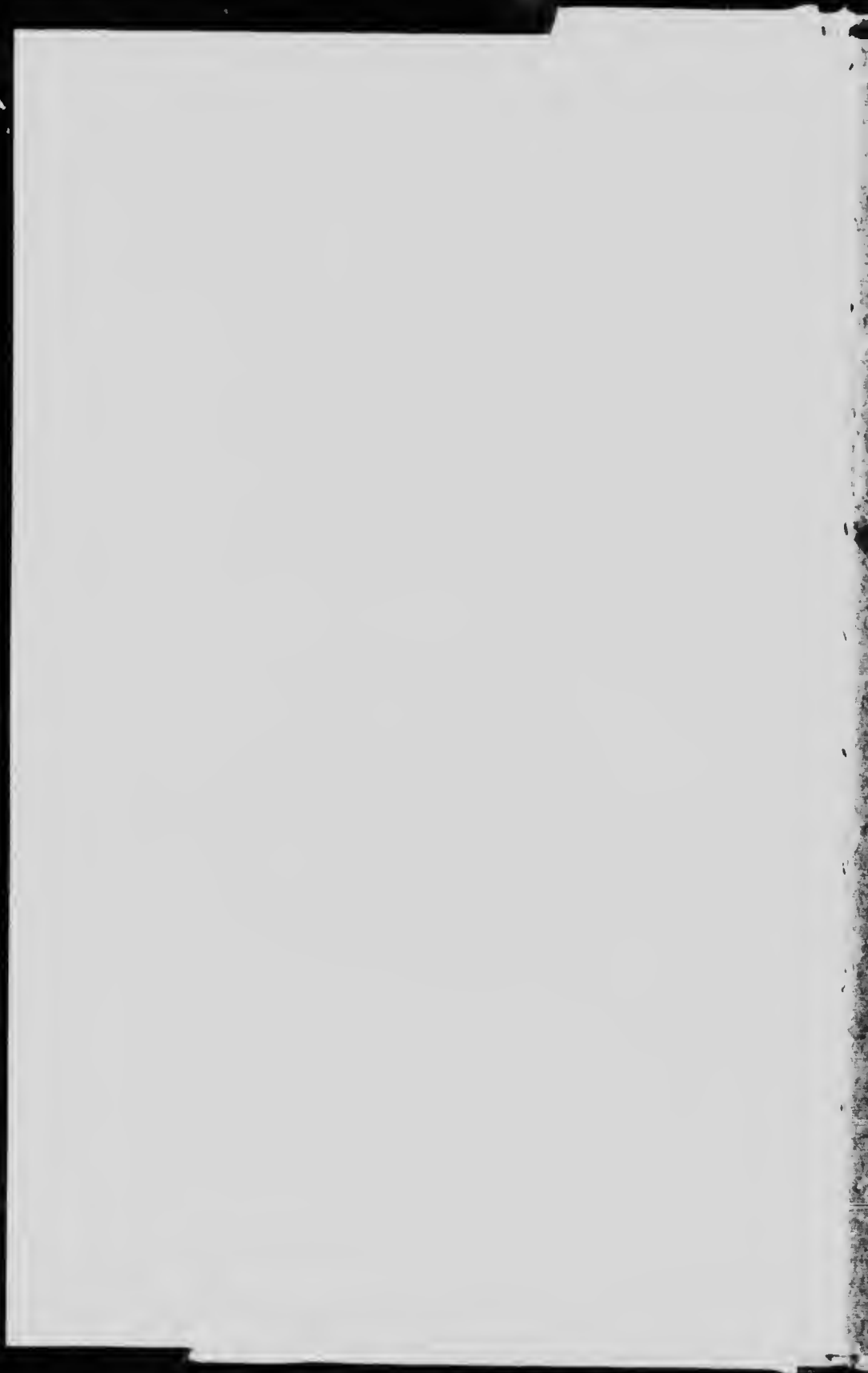
MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax



EXTRAIT
DES
DELIBERATIONS

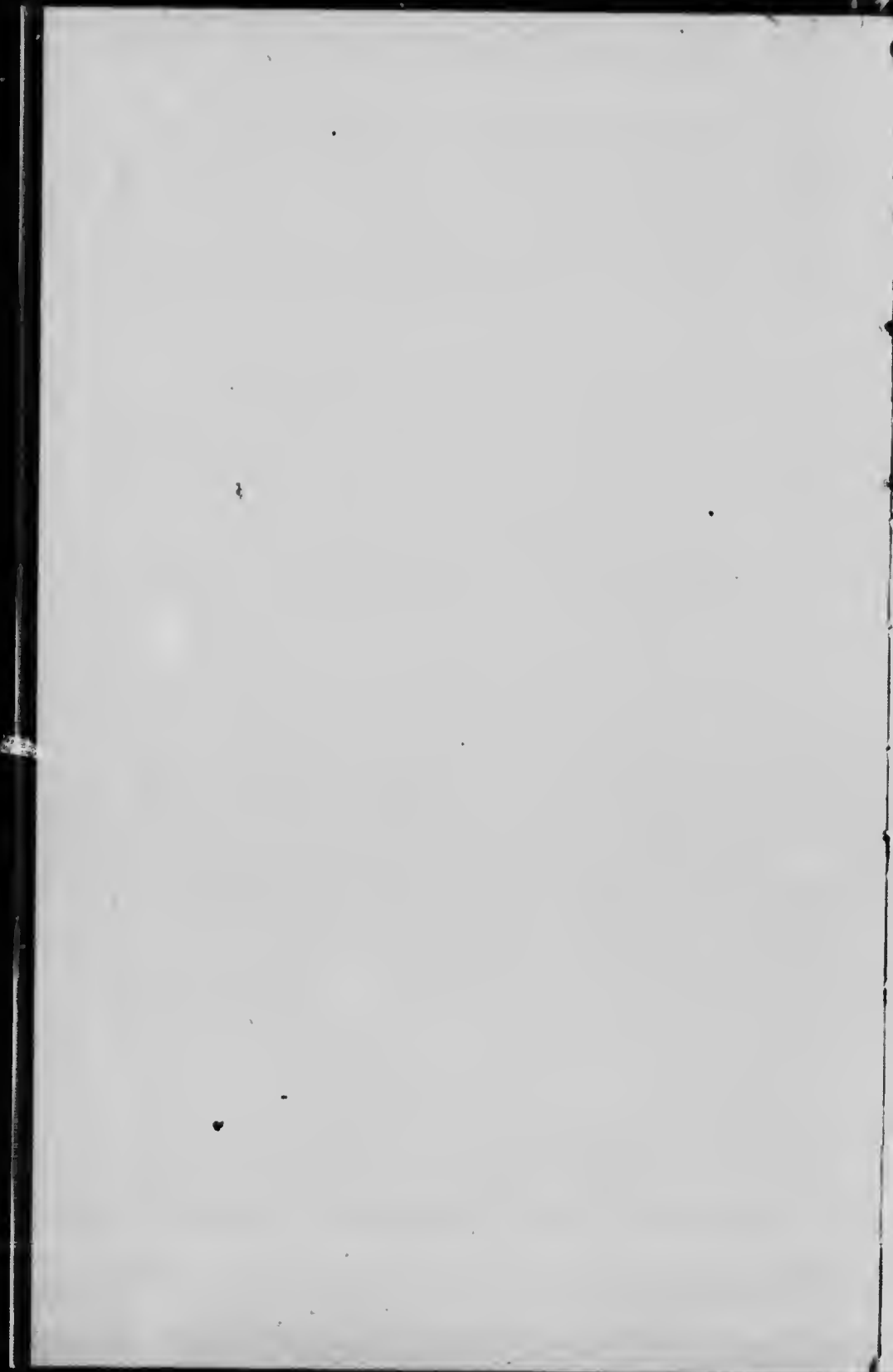
DE LA

*Chambre de Commerce
du
District de Nicolet.*

SEANCE DU 13 DECEMBRE 1908.

C. LEGENDRE, IMP. NICOLET, GUEL.





EXTRAIT
DES
DELIBERATIONS

DE LA

*Chambre de Commerce
du
District de Nicolet.*

SEANCE DU 13 DECEMBRE 1909.

L. O. LEGENDRE, IMP. NICOLET, QUE.

HF 298
C43

CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE NICOLET.

OFFICIERS POUR 1910

Président : Emmanuel Rousseau, marchand de fer.
Vice-Prés. : Raoul Lemire, marchand de nouveautés.
Trésorier : Jos. Dallaire, gérant de la Ban. Nationale.
Secrétaire : W. Camirand, C. R., avocat.
Ass.-Secrétaire : Edouard Rousseau, opticien.

MEMBRES DU CONSEIL DE LA CHAMBRE

M. Louis Caron, Jr. architecte, Maire de Nicolet.
M. Henry Lacroix, Boucher.
M. Omer Camirand, bijoutier.
M. C. D. Fontaine, marchand de chaussures.
M. Octave Duperron, marchand de meubles.
M. Dr H. P. Smith, pharmacien.
M. P. A. Papillon, rentier.
M. J. B. A. Rousseau, agent d'Assurance.
M. Téléphore Houle, marchand tailleur.
M. Geo. Morel, épicier-restaurateur.
M. Adélard Pelletier, marchand de chaussures.

CONSEIL D'ARBITRAGE

M. F.-X. Leblanc, agent d'Assurance.
M. Evariste Rochette, hotellier.
M. L. N. D. Houde, hotellier.
M. J. A. Sévigny, propriétaire de fonderie.
M. Appollinaire Laflamme, tanneur.
M. Louis Hamel, épicier.
M. Louis Caron père, architecte.
M. Capitaine Alphonse Beauchemin, menuisier.
M. Louis Martin, agent de machines à coudre.
M. A. Brunet, rentier.
M. H. Lacerte, commerçant de bois et charbon.

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA
CHAMBRE DE COMMERCE
DU
DISTRICT DE NICOLET.**

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT :

Proposé par M. Papillon.

Secondé par M. J. A. Sévigny:

Attendu que par un acte du parlement en 1792, a été créé le comté de Buckingham, qui comprenait toute cette partie de la province de Québec sur le côté sud du fleuve St-Laurent entre le côté occidental de Dorchester et une ligne parallèle à celui courant de l'angle Nord-Est d'une étendue de terre communément appelée la seigneurie de Sorel avec toutes les îles dans le fleuve.

Attendu que de cet immense comté sont nés les comtés de Nicolet en 1829; Drummond en 1829; Arthabaska en 1853; Richmond en 1829; Sherbrooke en 1829; Lotbinière en 1820; Mégantic en 1829 et Yamaska en 1829.

Attendu qu'à cette époque et durant un demi siècle, le grand centre d'activité a été le Port St-François, situé sur le St-Laurent, non loin de l'embouchure de la rivière Nicolet, où tous les vaillants colons qui ont défriché et peuplé la région

des Cantons de l'Est, depuis le fleuve jusqu'à Sherbrooke, sont venus échanger le produit de leur travail contre la farine et autres nécessités dont ils avaient besoin pour sustenter la vie de leurs familles.

Considérant que le Port St-François a toujours été accessible à la grande navigation et est considéré comme l'un des ports les plus sûrs et les plus faciles d'accès qui existent sur le St-Laurent.

Considérant que ce port a toujours été très fréquenté et est le port naturel des comtés de Nicclet, Yamaska, Lotbinière, Mégantic, Drummond et Arthabaska.

Considérant que ces comtés sont des comtés agricoles des plus riches de la province pouvant facilement, bon an mal an, fournir au commerce plus de quinze millions de piastres en valeurs agricoles, foin, grain, beurre, fromage, etc, tel que le démontrent les chiffres du recensement de 1901 qui établissent que ces cinq comtés ont une superficie totale de 2,394,593 acres dont 1,711,840 sont occupés, et 561,073 en culture, 2,433 en jardinage et 2,749 en vergers, produisant annuellement 278,347 têtes d'animaux, cochons, moutons, volailles ; 17,598,241 livres de

laine,, beurre, fromage, miel ; 1,922,229 douzaines d'oeufs, sans compter des millions de boisseaux d'avoine, blé, sarrazin, orge et autres grains ; 300,000 tonnes de foin sans compter aussi le commerce des chevaux, dindons, oies, sans compter encore le commerce des bois de charpente, de pulpe, de construction etc., le tout formant un grand commerce d'environ \$25,000,000 dont la valeur des produits manufacturés dépasse \$400,000.

Considérant que par les chemins de fer Intercolonial, Grand Tronc et le Québec Montréal & Southern, toutes les différentes parties de la région ci-dessus nommée sont parfaitement reliées ensemble et au dit Port St-François qui se trouve situé à une distance de cinq milles de la ville de Nicolet.

Attendu que la ville de Nicolet vient de conclure avec la St-Maurice Light & Power Co., des arrangements, lui permettant de faire une installation électrique à l'effet de fournir la lumière et le pouvoir électriques à quiconque en aura besoin pour les fins de l'éclairage et de l'industrie manufacturière.

Considérant que les dits chemins de fer Intercolonial et Québec Montréal & Sou-

them, ont leurs gares dans les limites de la ville de Nicolet, qui se trouve ainsi reliée non seulement à la grande métropole commerciale de la province, mais encore à tous les grands centres commerciaux et industriels des autres provinces par l'Intercolonial, et aux grandes cités américaines par le Québec, Montréal & Southern qui est la prolongation du Delaware & Hudson.

Considérant que Nicolet offre un vaste champ où de nombreuses industries pourraient facilement s'implanter et se développer, entr'autres :

Eaux gazeuses et minérales. Instruments aratoires. Haches et outils. Sacs en papier. Poudres à levain et essences. Courroies et tuyaux en cuir. Chaussures. Articles de cordonnerie. Boîtes à cigare. Boîtes en bois. Boîtes et sacs en papier. Biscuit et confiserie. Briquerie, tuilerie et poterie. Balais et brosses. Carton. Carrosserie. Décorations d'église. Hardes faites. Tonnellerie. Coutellerie et instruments tranchants. Teinturerie. Fonderie. Conserves de fruits et légumes. Meubles. Gants et Mitaines. Sellerie. Orfèverie. Matelas et sommiers élastiques. Monuments et pierres tombales-

Câdres à gravures. Imprimerie et relieure. Savonnerie. Tabac à chiquer et priser Cigares et cigarettes. Argenterie. Compositions à laver. Vinaigre et marinades. Ouvrage et tournage du bois. Articles en laine. Cirage. Corderie. Bouchons. Boîtes à bijoux. Cuirs et effets en cuir. Fruits et légumes évaporés. Lin préparé. Poutons et peignes de corne. Portes et chassis. Scierie et bois préparé. Etc.

Considérant que le conseil municipal de la ville de Nicolet, à sa séance tenue le 9 décembre 1909, a adopté une résolution offrant d'exempter de taxes pendant une période de vingt ans, toute personne, compagnie ou société qui viendra établir une manufacture ou industrie nouvelle dans le genre de celles ci-dessus mentionnées ou de n'importe quel autre genre pour la production et fabrication d'aucune matière commerciale.

En conséquence :

Que cette Chambre de Commerce du district de Nicolet approuve l'attitude du conseil de ville et autorise le Président et le Secrétaire de cette chambre à faire im-

primer, signer et distribuer en anglais et en français aux hommes d'affaires, la présente résolution selon qu'ils le jugeront utile et convenable.

ÈMM. ROUSSEAU, W. CAMIRAND, C. R.
PRÉSIDENT. SECRÉTAIRE.

et
é-
nt

R.

EXTRACT FROM THE
DELIBERATIONS
OF THE
| BOARD OF TRADE
OF THE
NICOLET DISTRICT

Session held december, the 13 th 1909.

Proposed by Mr Papillon,
Seconded by M. J. A. Sevigny :

It is unanimously resolved that :
Whereas an act of Parliament has, in 1792, created the county of Buckingham which then included all that portion of the Province of Quebec situated on the south shore of the river of St. Lawrence, between the occidental part of the county of Dorchester and a parallel line drawn from its starting from the north east angle of that portion of land usely called the " Seigneurie de Sorel " with its islands in the river.

Whereas, out of this vast county, were formed the counties of Nicolet, in 1829, Drummond in 1829, Arthabaska in 1853, Richmond in 1829, Sherbrooke in 1829, Lotbinière in 1829, Megantic in 1829, and Yamaska in 1829.

Whereas then, and during half a century later, the principal place of commercial activity where farmers came to revictual, was Port St. Francis, near the mouth of the river Nicolet, It was a rallying point at which the brave settlers who had cleared and colonized the Eastern Townships, use to come for trading purposes and to buy their flour and other necessaries for the support of their families.

Whereas Port St. Francis has always offered a sure and easy access to proper navigation and is considered to be one of the best ports on the St. Lawrence.

Whereas this port has always been a great navigation resort and is the natural harbour for the counties of Nicolet, Yamaska, Lotbinière, Megantic, Drummond and Arthabaska.

Whereas these agricultural counties are numbered amongst the wealthiest of the Province, being in such a position as to supply commerce, one year with another, with more than fifteen millions of dollars

in agricultural products, such as live stock, hay, grain, butter, cheese, etc., as it is shown by the figures in the census of 1901, these five counties having an area of 2,394,583 acres of which 1,711,840 are taken up. and 561,073 are cultivated, 2,433 in gardening and 2,749 in orchard, producing each year 278,347 heads of cattle, hogs, sheeps, poultry ; 17,598,241 lbs of wool, butter, cheese and honey ; 1,622,229 doz of eggs, not mentioning millions of bushels of oats, wheat, buck-wheat, barley and other grains ; 300,000 tons of hay and a very important traffic on horses, geese timbers amounting to about \$25,000,000 of which the manufactured products exceed in value \$4,00,000.

Whereas Port St. Francis, which is 5 miles distant from the town of Nicolet; is put in closed contacts to the above named territory by means of the Intercolonial, Grand Trunk, and Quebec, Montreal & Southern Ry.

Whereas the town of Nicolet has come to an understanding with the St. Maurice Light & Power Co, so as to have an electrical installation which will provide for light and all the power required for industrial purposes.

Whereas the Intercolonial and Quebec, Montreal and Southern railroads have their stations in the town of Nicolet, which is thus in direct communication with the commercial metropolis of the Province, and moreover with the great commercial and industrial centres of the other provinces, by the Intercolonial, and with the great American cities by the Quebec, Montreal & Southern railway, which is a prolongation of the Delaware & Hudson.

Whereas Nicolet is now in a position to offer a great field of action to numerous industries, namely :

Aerated & mineral waters ; Agricultural implements ; Axes and tools ; Bags cotton ; Baking powder and flavouring extracts ; Belting and hose, leather ; Boots and shoes ; Boot and shoe supplies ; Cigar boxes ; Wooden boxes ; Boxes and bags, paper ; Bread, biscuits and confectionery ; Bricks, tile and pottery ; Brooms and brushes ; Cardbord ; Carriages and waggons ; Church decorations ; Clothing men's (factory products) ; Clothing women's (factory products) ; Coffins & Caskets ; Cooperage . Cuttlery & Edge tools ; Dyeing, Cleaning & Scouring ; Foundry ; Fruit & Vegetable Can-

uing ; Gloves and mittens ; Harness and saddlery ; Jewellery and repairs ; Latets and pegs ; Matches ; Mattresses and spring beds ; Monuments and tombstone ; Picture frame ; Printing publishing ; Tobacco chewing, smoking and snuff ; Tobacco cigar and cigarettes ; Silver-smiting ; Washing coumonud ; Vinegar pickles ; Woodworking and turning ; Wollen goods ; Fringes, bords and tessels ; Blacking ; Corks ; Jewelry cases ; Leather goods ; Flax dressed.

Whereas the Municipal Council of the town of Nicolet, at its meeting of the 9th of december 1909, has adopted a resolution by which an exemption of taxes for 20 years is offered to all persons or Companies which will start a manufacture or a new industry, of any kind.

In consequence, the Board of Trade of the District of Nicolet approves the attitude of the municipal Council and autorizes the president and the secretary of this board to see that the present resolution be printed in french and in english and that copies distributed to business men to whom they think advisable.

EMM. ROUSSEAU, W. CAMIRAND, C. R.
PRÉSIDENT. SEC-TRE.



